



## ***La lettre de la sénatrice***

*Jeudi 26 février 2026  
Lettre d'information bimensuelle n°93*

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

Les eaux ont reflué, la tempête aussi, mais les traces demeurent. Dans de nombreuses communes, chacun mesure encore les dégâts laissés par les intempéries de février. Habitations fragilisées, commerces impactés, voiries abîmées, exploitations agricoles éprouvées, une fois l'urgence passée commence le temps long des réparations.

Malheureusement ces épisodes sont de moins en moins exceptionnels et s'inscrivent dans l'intensification des phénomènes climatiques pour lesquels nos territoires ruraux sont en première ligne.

C'est pourquoi la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle doit intervenir rapidement car il conditionne l'indemnisation des sinistrés et la capacité des communes à engager les travaux nécessaires. Mais au-delà de la réponse ponctuelle, nous devons bâtir une véritable politique d'adaptation qui passe par la prévention des inondations, l'aménagement du territoire plus résilient et le soutien aux collectivités. C'est le sens du courrier que j'ai adressé dès les premiers jours de crues au Premier Ministre.

Dans ce contexte exigeant pour nos collectivités, le débat récent sur l'équité fiscale prend une résonance particulière. L'annonce la semaine dernière que 13 335 foyers assujettis à l'impôt sur la fortune immobilière présentent un impôt sur le revenu nul, voire négatif illustre l'ampleur des mécanismes d'optimisation fiscale agressive qui permettent, par le jeu combiné de dispositifs dérogatoires, de crédits d'impôt et de montages via holdings, de neutraliser l'imposition.

Ces données issues des travaux de la commission des finances du Sénat contredisent les déclarations de la ministre du Budget, Mme Amélie de Montchalin, qui affirmait devant la représentation nationale qu'aucun document n'établissait qu'un nombre important de Français fortunés ne paieraient pas d'impôt sur le revenu. Elles rejoignent en revanche les propos de l'ancien ministre des Finances, M. Eric Lombard.

Comment demander des efforts aux collectivités locales, réduire les moyens des services publics, tout en maintenant des mécanismes qui permettent aux plus hauts patrimoines d'échapper à une contribution effective ? La sincérité du débat budgétaire est en cause et, avec elle, le consentement à l'impôt.

Car adapter nos territoires au changement climatique, renforcer les infrastructures, soutenir les agriculteurs et les petites entreprises nécessite des moyens. Et ces moyens supposent une contribution juste et équitable. La solidarité locale face aux épreuves ne peut s'exonérer de la solidarité nationale.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Très chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

**SENAT**

## **Projet de loi Ddadue : adaptation au droit européen**



*Les 17 et 18 février dernier, le Sénat a examiné en procédure accélérée le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (Ddadue) en matière économique, financière, environnementale, énergétique, d'information, de transport, de santé, d'agriculture et de pêche.*

Soixante-dix articles, plus de 500 amendements étudiés en deux jours : derrière l'apparente technicité, c'est une certaine conception de la démocratie parlementaire qui est en jeu.

Au nom de notre groupe CRCE-K, nous avons dénoncé une méthode qui fragilise la lisibilité de la loi et réduit le Parlement à un rôle d'enregistrement. Cette adaptation ne peut servir de prétexte pour contourner le débat démocratique, ni pour faire évoluer en profondeur des politiques publiques majeures, notamment énergétiques, sans véritable délibération.

Ce texte engage également la réforme du marché européen de l'électricité. Les articles 36 à 38 organisent de nouveaux mécanismes dont les paramètres essentiels seront fixés par voie réglementaire. C'est un basculement important de l'architecture du marché électrique, sans que le Parlement en maîtrise pleinement les règles ni les finalités.

Nous avons également alerté sur la généralisation de la tarification dynamique, qui expose les consommateurs à la volatilité des marchés, le rôle accru d'autorités administratives indépendantes, au détriment du contrôle parlementaire et une définition des périodes de crise largement déterminée à l'échelle européenne, laissant aux États un rôle limité.

Si ce texte comporte des avancées ponctuelles, notamment en matière de protection des consommateurs et de clarification du rôle des régulateurs, elles coexistent avec un approfondissement de la libéralisation du marché de l'électricité, des transferts de compétences hors du champ parlementaire et des fragilités environnementales préoccupantes. Pour ces raisons, le groupe CRCE-K a fait le choix de l'abstention.

[Lien vers la vidéo](#)

---

## **Audition de Françoise GATEL, Ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation**

Nous avons, avec mon groupe CRCE-K, auditionné récemment la ministre Françoise GATEL avec laquelle nous avons pu échanger sur les textes récents comme le statut de l'élu local, le récent projet de loi sur la police municipale, les communes nouvelles.

Elle nous a fait part de l'avancement des projets de loi en cours notamment celui sur la simplification qui a été soumis au Conseil National d'évaluation des normes et enfin sur le projet de loi à venir avant l'été concernant une nouvelle étape de décentralisation.

Un texte qui ne sera pas un chamboule-tout puisqu'il ne reviendra pas sur la Loi Notre et ne prévoit pas non plus la création du mandat de conseiller territorial qui avait pu être évoqué en son temps.

Selon la Ministre, son objectif est de renforcer l'efficacité de l'action publique dans la proximité, le Préfet devenant le chef d'orchestre délégué territorial de l'Etat et coordonnateur de tous les services de l'Etat dans les territoires.

J'ai pour ma part rappelé à la Ministre que les réformes depuis 2010 ont supprimé par moins de 35 milliards de recettes fiscales pour les collectivités locales qui d'une part, ne tirent plus parti financièrement du développement économique et de la construction de logement sur leur territoire et d'autre part, ne s'appuient plus aujourd'hui que sur des recettes aléatoires pour financer des dépenses obligatoires ou incompressibles.

Je lui ai rappelé que le principe d'autonomie financière des collectivités inscrit à l'article 72 de la Constitution a été vidé de sa substance, tenant compte du fait que les transferts ou extensions de compétences ne s'appuient pas sur une compensation financière et actualisée mais sur un principe du « coût historique » oh combien préjudiciable aux collectivités dans le temps.

À juste titre, les élus sont en droit d'exiger que soit réglée la question des ressources financières locales avant de parler de transfert de nouvelles compétences sauf à ce que l'idée de cette nouvelle étape sous-tende la volonté d'économies budgétaires de la part de l'Etat.

---

## **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3) : le Parlement privé de débat**



*Le 12 février, le Premier ministre présentait la nouvelle feuille de route énergétique de la France. Une feuille de route attendue depuis trois ans mais qui ne sera pas débattue au Parlement, le Gouvernement ayant choisi de la faire adopter par décret.*

Cette nouvelle programmation vise 60 % d'énergie décarbonée d'ici 2035, contre 42 % aujourd'hui. Elle s'appuie notamment sur la relance du secteur nucléaire, avec la construction d'au moins six nouveaux réacteurs de deuxième génération, ainsi que sur le développement de l'éolien en mer afin de réduire la consommation d'énergies fossiles. En revanche, le déploiement de l'éolien terrestre et du solaire est ralenti.

Au Sénat, les groupes parlementaires ont unanimement dénoncé la méthode employée par le Gouvernement, qui court-circuite un débat pourtant nécessaire sur des enjeux énergétiques stratégiques indispensable pour inscrire dans la durée un texte robuste, partagé et légitime. C'est pourquoi le Sénat a organisé, le 23 février dernier, un débat sur le sujet avec le ministre Roland Lescure.

Mon groupe a dénoncé la vision court-termiste du Gouvernement sur un enjeu éminemment stratégique qui mérite une planification claire. Nous avons également pointé le manque de visibilité sur le financement de cette PPE3, qui laisse les filières dans l'incertitude quant aux orientations énergétiques à venir. La PPE3 ne répond ni aux enjeux de sécurisation de notre approvisionnement énergétique, ni à la précarité énergétique qui touche 12 millions de nos concitoyens. Nous avons enfin dénoncé la perte de souveraineté et la spéculation engendrées par une concurrence sauvage des fournisseurs alternatifs pourtant mises en lumière par plusieurs rapports parlementaires.

Favorables à l'objectif d'un mix énergétique équilibré, nous avons rappelé notre proposition de loi visant à renationaliser EDF, ENGIE et Total Energies

dans un grand service public de l'énergie pour décarboner l'énergie et assurer la protection des consommateurs et des salariés. L'énergie est un bien commun de première nécessité qui appelle à une maîtrise publique, démocratique et planifiée.

---

## Débat sur l'agriculture française



*Alors que se déroule le Salon international de l'agriculture, deux débats importants se sont tenus au Sénat, mardi 24 février : l'un consacré à la future politique agricole commune (PAC), l'autre aux crises de l'agriculture française.*

### **Une PAC à refonder pour garantir la souveraineté alimentaire**

Au nom du groupe CRCE-K, mon collègue Gérard Lahellec a rappelé l'ambition fondatrice de la PAC : assurer un revenu équitable aux agriculteurs, garantir la sécurité des approvisionnements et proposer des prix raisonnables aux consommateurs. Créée en 1957 et mise en œuvre en 1962, la PAC s'est profondément transformée au fil des réformes, passant d'un système de régulation des marchés et de prix garantis à un régime d'aides directes largement déconnectées de la production.

Pour le groupe CRCE-K, ces évolutions ont accompagné une libéralisation croissante, sous l'effet des règles de l'Organisation mondiale du commerce, affaiblissant la régulation publique. Les perspectives budgétaires pour 2028-

2034 de 300 milliards d'euros – marquées par une baisse des crédits de 13% – suscitent de vives inquiétudes.

Nous défendons une PAC forte, dotée de moyens ambitieux, recentrée sur la régulation des marchés, la territorialisation des productions, le soutien aux fermes familiales, des revenus équitables et le renouvellement des générations. Les indicateurs de performance ne peuvent ignorer la production agricole et la reconquête de notre souveraineté alimentaire.

### **Répondre aux crises structurelles de l'agriculture française**

Le second débat a mis en lumière la dégradation préoccupante de la balance commerciale agricole française. Si la France demeure la première puissance agricole européenne en valeur de production, elle recule en valeur ajoutée et perd des parts de marché.

Pour mon groupe CRCE-K, réduire les difficultés agricoles à un « excès de normes » c'est négliger l'enjeu central qui est la création et le partage de la valeur. Certaines orientations législatives passées ont favorisé la grande distribution au détriment des producteurs. Il est urgent de garantir des prix rémunérateurs, de soutenir les productions de qualité, de rééquilibrer les relations commerciales et de lutter contre les concurrences déloyales, notamment issues des traités de libre-échange.

**Nous portons des exigences claires : des prix rémunérateurs, des pensions dignes pour les agriculteurs, la remise en cause des accords de libre-échange, un grand plan d'installation des jeunes et une véritable souveraineté alimentaire pour permettre à chacune et chacun de manger sain et à sa faim.**

**Produire en France, défendre nos spécificités, combattre les traités de libre-échange...l'agriculture appelle une vision politique ambitieuse, au service de nos territoires et de notre souveraineté.**

---

**Niche parlementaire du groupe communiste : nationalisation d'ArcelorMittal et prérogatives du Premier ministre**



*Ce 25 février, à l'occasion de la niche parlementaire de mon groupe CRCE-K, deux de nos propositions de lois étaient débattues en hémicycle : l'une visant à la nationalisation d'ArcelorMittal France, l'autre visant à restreindre certaines prérogatives du Président de la République et à renforcer celles du Premier ministre.*

La première, qui avait été reprise à l'Assemblée nationale et adoptée de justesse s'inscrit dans le prolongement du débat que nous avons lancé, avec mes collègues communistes en mai dernier, sur la réindustrialisation et l'avenir de la sidérurgie française. Cette filière, jugée éminemment stratégique, doit s'inscrire dans les objectifs de la transition écologique, de la sauvegarde des emplois directs et indirects (14 300 salariés), ainsi que de la souveraineté industrielle de notre pays.

Le groupe sidérurgique ArcelorMittal qui a pourtant bénéficié de 298 millions d'euros d'aides publiques en 2023, enregistré plus de 3 milliards de dollars de bénéfices en 2025, envisage environ 600 suppressions de postes en France. C'est un non sens.

Nous déplorons le rejet de ce texte et regrettons les conséquences, en matière sociale et en matière de réaménagement du territoire, qui découlent de l'abandon de l'industrie française aux logiques libérales et court-termistes.

**La deuxième proposition de loi** débattue a été déposée par mon groupe dans le cadre de l'instabilité gouvernementale et de la fragmentation de l'Assemblée nationale depuis 2024. Elle traduit la volonté de mon groupe d'ouvrir un débat sur la reprise en main démocratique par le Parlement, devant lequel le Premier ministre, chef de voûte de l'exécutif, serait totalement responsable.

Cette initiative répond à l'exigence de rééquilibrer l'architecture institutionnelle de notre pays et à interroger la place prépondérante du Président de la République, la forte verticalité du pouvoir, et à redonner au peuple et à ses représentants toute leur place au cœur du fonctionnement démocratique.

Les 6 articles proposent notamment :

- la suppression du droit de dissolution de l'Assemblée nationale par le Président de la République
- le vote d'investiture du Premier ministre et son gouvernement par l'Assemblée nationale
- la suppression de la prise de parole du chef de l'Etat devant le Congrès
- la validation des nominations aux hauts postes par une majorité positive de 3/5e des commissions parlementaires permanentes et non plus par le seul président.

Si notre proposition de loi n'a pas été adoptée, elle ouvre un débat de fond sur la restauration de la confiance entre les citoyens et les institutions, et la nécessaire construction d'une VIe République.

---

## **Tempête Nils et crues exceptionnelles : j'interpelle le Premier ministre**

Alors que la Dordogne a été durement touchée, ainsi que de nombreuses communes du Sud-Ouest, par des inondations majeures, digues fragilisées, exploitations agricoles sinistrées, coupures d'électricité encore en cours, j'ai saisi le Premier ministre dès le 17 février pour lui demander :

- Une reconnaissance rapide de l'état de catastrophe naturelle
- Un soutien financier immédiat aux communes sinistrées
- Un accompagnement renforcé sur les digues et la compétence GEMAPI
- Une mobilisation rapide et équitable des assurances

Les collectivités sont en première ligne. Face à des crises climatiques désormais structurelles, la solidarité nationale doit être au rendez-vous.

A ce jour, sur les 193 communes du Sud-Ouest reconnues en état de catastrophe naturelle, aucune commune de notre Département n'est prise en compte. 77 sont en cours d'examen.

Je ne manquerai pas de suivre l'évolution de cette situation.

*Courrier au Premier Ministre :*



**Monsieur Sébastien LECORNU**  
**Premier Ministre**

Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

*Périgueux, le 17 février 2026*

**MARIE-CLAUDE**  
**VARAILLAS**

---

**SENATRICE**  
**DE**  
**LA DORDOGNE**

*VICE-PRESIDENTE*  
*COMMISSION D'AMENAGEMENT DU*  
*TERRITOIRE ET DU*  
*DEVELOPPEMENT DURABLE*

*MEMBRE DE LA DELEGATION AU*  
*DROIT DES FEMMES*

---

**CONSEILLERE**  
**DEPARTEMENTALE**

*CANTON ISLE MANOIRE*

Monsieur le Premier ministre,

La Dordogne et, plus largement, plusieurs départements du Sud-Ouest ont été durement touchés par la tempête Nils et les épisodes pluvieux d'une intensité exceptionnelle qui l'ont suivie. Les conséquences demeurent particulièrement lourdes : crues majeures, inondations persistantes, ruptures de digues, coupures prolongées d'électricité (93 000 foyers en Dordogne) et perturbations des services essentiels.

De plus les récentes alertes émises par Vigicrues font état de risques de débordements majeurs en milieu de semaine à cause des coefficients de marées, y compris dans des secteurs rarement exposés, tandis que les réseaux de distribution électrique ont été mis à rude épreuve.

Au cœur de l'événement et dans des situations dégradées les élus locaux ont assumé pleinement leurs responsabilités et les agents de la fonction publique ont été pleinement mobilisés pour aider les administrés les plus fragilisés.

Dans ce contexte, les déclarations de Madame Monique Barbut lundi 16 février lors de son déplacement à Cadillac, renvoyant principalement la responsabilité des dégâts aux collectivités locales au motif d'une mobilisation incomplète de la taxe GEMAPI qui aurait permis un entretien des digues, ont suscité une vive incompréhension.

En effet, le transfert de la compétence GEMAPI depuis 2018 aux intercommunalités, s'est opéré sans compensation financière à la hauteur des charges réelles, s'agissant d'ouvrages structurants relevant de la protection des populations. Par ailleurs, les communes situées en zones inondables subissent des contraintes fortes en matière d'urbanisme, tout en devant assumer des obligations croissantes de prévention et d'entretien.

Ces inondations, dont certaines pourraient s'apparenter à des crues centennales, mettent en lumière la nécessité d'une solidarité nationale renouvelée et d'une clarification des responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales.

Au regard de ces éléments, je souhaiterais vous faire part de ce qui me semble être des priorités :

1. L'accélération et l'harmonisation des procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, afin de garantir l'égalité de traitement entre communes

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

mc.varaillas@senat.fr - 06 33 36 06 85



touchées par un même épisode.

2. La mise en place d'un soutien financier exceptionnel aux collectivités les plus affectées, sous forme d'avances de trésorerie et de dotations spécifiques pour la remise en état des infrastructures publiques.
3. Le renforcement pérenne de l'accompagnement financier de l'État concernant les ouvrages relevant de la compétence GEMAPI, en particulier les digues domaniales transférées.
4. L'étude d'un mécanisme de solidarité amont-aval permettant d'associer financièrement les territoires fortement urbanisés aux coûts de prévention des inondations.
5. L'évolution des politiques nationales de prévention et l'adaptation des outils d'aménagement du territoire aux réalités climatiques nouvelles.

La multiplication des événements climatiques extrêmes impose de passer d'une logique de gestion ponctuelle des catastrophes à une véritable stratégie nationale d'adaptation et de résilience, articulant prévention, financement et solidarité territoriale.

Enfin, la situation des sinistrés appelle une attention particulière s'agissant des délais et des conditions d'indemnisation par les compagnies d'assurance.

De nombreux ménages, exploitants agricoles, commerçants et petites entreprises font état de délais d'expertise et de traitement particulièrement longs, voire d'incertitudes quant à la prise en charge effective de certains dommages, notamment lorsqu'il s'agit de pertes d'exploitation, de biens partiellement assurés ou de dommages liés à des phénomènes complexes (ruissellement, remontée de nappes, inondations lentes). Dans des territoires déjà fragilisés, tout retard d'indemnisation aggrave les difficultés économiques et sociales et freine la reprise d'activité.

Aussi, je souhaiterais connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'assurer une mobilisation rapide des compagnies d'assurance dans les territoires sinistrés et de garantir des délais d'expertise et d'indemnisation compatibles avec l'urgence économique des ménages et des exploitations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de ma haute considération.

Marie-Claude VARAILLAS

---

**Fonctionnement des régies de recettes communales : nous interpellons le Gouvernement**

*Avec mon collègue Serge Mérillou, nous avons saisi le gouvernement au sujet de l'évolution du service de dépôt et retrait d'espèces utilisé par les régies des collectivités locales.*

Depuis 2021, la Direction générale des Finances publiques confie à La Banque Postale la gestion de ces opérations via la plateforme DIGIFIP. Or, à compter du 25 février 2026, plusieurs bureaux de poste ne seront plus habilités. En Dordogne, le bureau de poste de Gardonne est concerné. Ces évolutions, décidées sans concertation préalable, risquent de compliquer la gestion des régies communales, en particulier dans les territoires ruraux, alors même que les espèces restent un moyen de paiement indispensable pour certains usagers.

Au-delà de cette situation locale, la reconduction du marché s'accompagne d'un encadrement plus strict des dépôts (contrôle des montants, limitation de la fréquence, autorisation préalable via la plateforme numérique). Il en résulte que ces nouvelles contraintes risquent de complexifier la gestion des régies et d'éloigner encore un peu plus le service public des territoires ruraux. Nous avons demandé au Gouvernement de garantir la continuité de ce service ainsi que l'égalité d'accès pour toutes les communes.

Nous resterons pleinement mobilisés sur ce dossier :



Madame Amélie DE MONTCHALIN  
Ministre de l'Action et des Comptes  
publics  
139 rue de Bercy  
75012 PARIS

Périgueux, le 20 février 2026

**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS  
ET  
SERGE MERILLOU**

---

SENATRICE ET  
SENATEUR DE  
LA DORDOGNE

Madame la Ministre,

Nous appelons votre attention sur les conséquences de l'évolution du dispositif de dépôt-retrait d'espèces proposé aux régies des collectivités territoriales par la Direction générale des Finances publiques, dans le cadre du marché public conclu avec La Banque Postale.

A compter du 25 février 2026, la liste des bureaux de poste habilités à effectuer les opérations DGFIP/DGDDI va évoluer, certains sites perdant cette habilitation. En Dordogne, cette évolution se traduit notamment par la suppression du service au bureau de poste de Gardonne, réduisant le nombre de bureaux habilités dans le département de 32 à 31. Il semble, en l'état des informations disponibles, que ce soit le seul bureau concerné dans le département.

Cette décision appelle plusieurs observations.

En premier lieu, sur la méthode. Les communes et établissements publics concernés ont été informés a posteriori et par un simple mail, sans concertation préalable, alors même que ces modifications affectent directement l'organisation matérielle des régies, la sécurisation des fonds et la continuité du service public local. Une telle évolution, qui modifie les conditions d'exécution d'un service externalisé par l'État sur le fondement de l'article 201 de la loi de finances pour 2019, aurait légitimement justifié une information et un dialogue en amont avec les exécutifs locaux.

En deuxième lieu, sur les conséquences territoriales. La suppression de l'habilitation d'un bureau de proximité, en particulier dans un département à dominante rurale comme la Dordogne, induit des déplacements supplémentaires pour les régisseurs, un allongement des temps de trajet, ainsi que des contraintes organisationnelles et sécuritaires accrues. L'attribution automatique d'un nouveau bureau « favori » sans critère de proximité immédiate est susceptible de créer une rupture d'égalité d'accès au service entre collectivités.

.../...



En troisième lieu, sur l'évolution du dispositif lui-même. La reconduction du marché avec La Banque Postale, intégrant une logique de limitation des coûts budgétaires et un encadrement renforcé de la fréquence et des montants des dépôts via la plateforme DIGIFIP 2, fait peser sur les régies des contraintes supplémentaires (autorisation préalable, contrôle automatisé des seuils, demandes de dérogation). Si la maîtrise des dépenses publiques constitue un objectif légitime, elle ne saurait conduire à complexifier excessivement la gestion des régies ni à fragiliser l'usage des espèces, qui demeure un moyen de paiement nécessaire pour une partie des usagers des services publics.

Madame la Ministre, nous vous savons attachée aux collectivités territoriales qui exercent au quotidien des missions essentielles de service public pour nos concitoyens. Il importe que les évolutions décidées au niveau national n'aboutissent pas à fragiliser leur fonctionnement opérationnel ni à créer de nouvelles inégalités territoriales.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Marie-Claude VARAILLAS**  
Sénatrice de la Dordogne

**Pascal DELTEIL**  
Maire de Gardonne  
Conseiller départemental

**Serge MERILLOU**  
Sénateur de la Dordogne

**Jean-Louis DESSALLES**  
Maire de Sigoulès-et-Flaugeac

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PERIGUEUX / mc.varaillass@senat.fr  
32, COURS TOURNY – 24 000 PERIGUEUX / s.merillou@senat.fr

## J'interpelle le Gouvernement

- Avenir des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie économique : [lire la question](#)

**CIRCONSCRIPTION**

## Rencontre avec la CAPEB 24



*Le 23 février, j'ai rencontré une délégation de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment de la Dordogne (CAPEB 24).*

Les échanges ont porté sur les fortes inquiétudes de la profession concernant la gestion des déchets du bâtiment (REP), sujet pour lequel j'ai déjà interpellé le Gouvernement sur ces dysfonctionnements et soutiens la demande d'une remise à plat et de plus de transparence.

Ils ont aussi souhaité m'interpeller sur le dispositif MaPrimeRénov' pour lequel ils demandent stabilité, simplification et réintégration de certains travaux aujourd'hui exclus.

Enfin, nous avons échangé sur les enjeux d'équité liés au régime des micro-entreprises pour lesquels la CAPEB plaide pour davantage d'équité entre entreprises et une évolution du régime micro-fiscal afin d'éviter les distorsions de concurrence.

Dans un contexte national marqué par les alertes répétées de la CAPEB sur la fragilisation du secteur, j'ai réaffirmé mon engagement pour des dispositifs plus lisibles, plus stables et adaptés aux réalités des artisans de nos territoires.

---

# Cérémonie commémorative du gymnase Secrestat



*Dimanche 22 février, nous commémorons la mémoire des victimes des rafles de février 1943 lors d'une cérémonie organisée par la Ville de Périgueux et la Préfecture.*

Entre le 23 et le 28 février 1943, le gymnase Sécrestat fut transformé en lieu d'internement lors des rafles menées par le Gouvernement de Vichy. Plus de 70 Juifs arrêtés en Dordogne y furent détenus avant d'être envoyés vers les camps d'extermination. Ces arrestations figurent parmi les épisodes les plus tragiques qu'ait connus notre département durant l'Occupation.

Réunis dans ce lieu chargé d'histoire, aux côtés des familles, des habitants et des représentants des institutions, nous avons rendu hommage à celles et ceux qui furent persécutés, déportés et, pour beaucoup, assassinés. Les mots de Betty Wieder, pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, ont rappelé avec force l'importance de transmettre cette mémoire aux générations futures.

En nous rassemblant pour se souvenir du sort tragique de ces hommes, nous continuons à affirmer aujourd'hui notre attachement aux valeurs de notre

## Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE-K : [ici](#)

Marie-Claude Varailles  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

